

Un contrat Natura 2000 signé avec un propriétaire forestier : résultats

Indre-et-Loire : un contrat de restauration de milieux naturels et forestiers mis en place

Le contrat Natura 2000 peut permettre, dans certaines conditions, aux propriétaires forestiers de réaliser des travaux d'aménagement en faveur de la biodiversité. Un propriétaire en Indre-et-Loire a ainsi pu bénéficier d'aides financières : voici l'histoire...



© Lucile DESVAUX

En forêt, tout est question d'équilibre

Une propriété en zone Natura 2000

Dans la commune d'Ambillou (37), les bois et les landes humides de la Céseraie, en amont de l'Étang du même nom, sont situés sur une propriété forestière privée. Celle-ci abrite des milieux naturels d'intérêt communautaire de par leur diversité faunistique et/ou floristique. C'est à ce titre que ces milieux font partie de deux sites Natura 2000 : le site « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine » et le site « Complexe du Changeon et de la Roumer ».

Des propriétaires volontaires

Les propriétaires de la Céseraie ont fait réaliser gratuitement un diagnostic complet des milieux et des espèces de leurs parcelles par l'animatrice du site Natura 2000. À partir de ce diagnostic personnalisé, il a été possible d'engager des actions en faveur de la restauration de plusieurs milieux. Des interventions ont ainsi été étudiées afin de renforcer le potentiel d'accueil

d'espèces remarquables et de favoriser la dynamique écologique des milieux. Forts de ces propositions et accompagnés par les animateurs des sites Natura 2000, les propriétaires se sont ainsi engagés volontairement dans la signature d'un contrat.

Un contrat Natura 2000

Le contrat Natura 2000, passé entre l'État et les propriétaires, a permis d'obtenir un financement des travaux de restauration. Ces financements sont issus des fonds européens (FEADER 50%) et de l'État (50%). Ainsi, à l'automne 2019, les travaux de réaménagement de deux landes humides, d'une mare forestière (1) et d'une partie de l'étang de La Céseraie ont été effectués par une entreprise spécialisée. Cette restauration agit en faveur de la préservation de nos écosystèmes actuels et futurs.

Vous êtes propriétaire en zone Natura 2000 ? Ce type de projet vous intéresse ? N'hésitez pas

à prendre contact avec Marine LAUER (contact ci-dessous) qui vous orientera vers l'animateur du site Natura 2000 qui vous concerne.

Marine LAUER

Ingénieur Environnement CRPF

marine.lauer@cnpf.fr - 02.38.53.65.09

(1) Actions de restauration de la mare forestière : abattage d'arbres pour favoriser la mise en lumière de la mare ; remodelage des berges en pentes douces ; restauration d'un ouvrage hydraulique pour assurer le maintien du niveau d'eau de la mare.

Natura 2000 c'est quoi ?

L'objectif de Natura 2000 est de créer un maillage de sites contenant l'essentiel du patrimoine naturel remarquable du territoire de l'Union européenne. Ce réseau porte une attention à la préservation des espèces (faune et flore) mais aussi de leurs habitats. Natura 2000 n'est en aucun cas la création de zones sanctuaires de la Nature. Il s'agit au contraire de permettre le maintien d'activités favorables à la biodiversité et au développement durable des territoires.